

AIDE DEPARTEMENTALE AU PREMIER LOGEMENT

(L'ADPL ne peut être attribuée qu'une seule fois)

- **CONDITIONS A REMPLIR :**

- Etre âgé(e) de 18 à 25 ans révolus, sans enfant
- Etre en parcours d'insertion professionnelle
- Percevoir un revenu mensuel compris entre 310 € et le montant du SMIC +20% (plafond de 1400 € pour les couples)
- Avoir un logement indépendant depuis moins de 6 mois dans les Bouches-du-Rhône
- Justifier d'un montant de loyer résiduel + charges n'excédant pas 30% du revenu

- **PIECES A FOURNIR**

Pour les couples, les deux demandeurs doivent remplir le dossier.

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatifs des revenus (bulletins de salaire, notification Pôle Emploi etc.)
- Contrat de bail nominatif (toutes les pages)
- Fiche de renseignement remplie & signée (verso de cette feuille)

ENVOYER LE DOSSIER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département
Direction de la Jeunesse & des Sports
Service Jeunesse - ADPL
52, Avenue de Saint-Just
13256 MARSEILLE Cédex 20

ATTENTION : *Tout dossier incomplet sera retourné à son expéditeur.*

N° DE DOSSIER :

NOM(S) :

Prénom(S) :

Date(s) de naissance :

Adresse actuelle :

Future adresse :

Téléphone : Mel :@.....

Type du logement : S'agit-il d'une colocation ? OUI NON

Date d'entrée dans le logement :

Montant du loyer et charges : CAF (ALS).....

Activité(s) professionnelle(s) exercée(s) ou autre situation :

Percevez-vous l'Allocation Adulte Handicapé ou avez-vous une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé? OUI NON

Revenu mensuel :

**Je (nous) soussigné(s)..... ,
Déclare(ons) sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, que ce
logement est bien le premier à mon(notre) nom dans le département et que je n'ai
(nous n'avons) aucun enfant à charge.**

Date :

Signature(s) :

ATTENTION :

Toute fausse déclaration entraînera le remboursement de tout ou partie de l'Aide Départementale.